

## TARIFS ANNUELS COTISATIONS - RESTAURATION - RESIDENCE

### CONTRIBUTION & COTISATIONS

- Contribution des familles

6 catégories (A, B, C, D, E, F) déterminés en fonction des revenus annuels des responsables légaux.

Catégorie	Revenu fiscal de référence	Contribution annuelle
<b>A</b>	De 0 à 25 000 €	1 871 €
<b>B</b>	De 25 001 à 37 000 €	2 198 €
<b>C</b>	De 37 001 à 51 000 €	2 482 €
<b>D</b>	De 51 001 à 70 000 €	2 611 €
<b>E</b>	De 70 001 à 90 000 €	2 830 €
<b>F</b>	Supérieur à 90 001€	3 080 €

**Réductions familles nombreuses :**

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

⇒ Remise accordée : 2 enfants : 10 % 3 enfants : 20 % 4 enfants et plus : 30 %

- Cotisation APEL

21 € par an et par payeur (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

- Cotisation La Salle

11,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

### RESTAURATION – DEMI PENSION

DEMI-PENSION 2 jours		DEMI-PENSION 3 jours		DEMI-PENSION 4 jours		DEMI-PENSION 5 jours	
BTS AB1 et BC1	BTS AB2 et BC2						
412 €	357 €	617 €	535€	823 €	714 €	1029 €	892 €

Les jours de stage sont déduits de ces montants.

**A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable.**

Tourner la page svp



## REPAS OCCASIONNEL

Recharge de la carte de cantine par CB via Ecole Directe ou au service comptable. Prix du repas : 8.80 €

## HEBERGEMENT – RESIDENCE ETUDIANTE

**A SAVOIR :** La location à la résidence étudiante est indissociable de la pension complète du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai. (Aucune réduction n'est accordée si l'étudiant désire manger à l'extérieur).

### 1. Location

1 place en chambre individuelle	<b>4 192 €</b>
1 place en chambre double	<b>2 567 €</b>

- Tarifs annuels du 01.09.2025 au 30.06.2026.
- La chambre ouvre droit à l'allocation logement.
- Charge à l'étudiant de souscrire à une assurance Responsabilité Civile personnelle.

### 2. Restauration : tarifs pour 5 repas de midi + 4 repas soir + 4 petits déjeuners

**AB1 1 952 €**

**AB2 1 825 €**

**BC1 1 952 €**

**BC2 1 825 €**

Les jours de stage sont déjà déduits de ces montants.

**A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable. Pour le petit déjeuner et le repas du soir, ils pourront s'organiser à la résidence.**

## FRAIS DIVERS

40 € seront facturés pour l'utilisation et le nettoyage des blouses et 100 € de frais d'impression (polycopiés, TD)

## REGLEMENT

Choix du mode de paiement et du nombre d'échéances de paiement via réinscription Ecole Directe ou fiche comptable :

- par CB – prélèvement – chèque – virement
- le 10 du mois à partir d'octobre en 9 ou 10 fois
- le 10 du mois à partir de novembre en 1 ou 3 fois.

Les chèques d'acompte et CB encaissés en avril ou juillet viennent en déduction du montant total à payer.

## Demande de Bourse au CROUS

Les demandes de bourses étudiantes se font sur le site du CROUS. Vous êtes invité(e) à vous rendre sur le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) (Guide social de étudiant) pour ceux ou celles qui ne l'ont pas encore fait.

Vous pourrez présenter votre notification de bourse (que vous recevrez de la part du CROUS) au secrétariat des élèves à la rentrée pour que nous puissions valider votre demande sur leur site.